



Chronologie des évènements liés à la démarche du recyclage des bardeaux d'asphalte par le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ) et de ses membres :

- En 2004 le 3R MCDQ a mis sur pied un groupe de travail visant à recycler le bardeau d'asphalte afin d'en prévenir l'enfouissement.
- En 2008, la cimenterie de Joliette obtenait du MDDELCC un certificat d'autorisation pour valoriser le bardeau d'asphalte. Ainsi après conditionnement au Centre de Valorisation Mario Charette (CVMC), situé à proximité de la cimenterie, la fraction grossière de ce bardeau constituée du papier imbibée de bitume est utilisée comme combustible alternatif à la cimenterie et l'autre fraction dite fraction fine constituée de petites pierres et de particules fines est recyclée dans les usines d'enrobés bitumineux, remplaçant ainsi une partie du bitume et des granulats entrant dans la fabrication des enrobés bitumineux. Peu de temps après, la cimenterie de Saint-Constant a aussi initié l'utilisation de bardeau d'asphalte à l'instar ce qui est fait à la cimenterie de Joliette. Entre 2008 et 2013, l'utilisation de bardeaux dans ces deux cimenteries et dans les usines d'enrobé bitumineux totalisait environ 60 000 tonnes par année. Aussi des directives ont été données pour inciter les entrepreneurs en réfection de toiture à séparer le bardeau sur les chantiers de sorte à obtenir la qualité recherchée pour un usage en valorisation énergétique et dans les enrobés bitumineux.
- En 2012, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) avec la collaboration du 3R MCDQ a entrepris la réalisation de planches d'essais avec des enrobés bitumineux qui incorporent le bardeau d'asphalte afin d'en établir l'usage dans ses devis. L'évaluation de la performance de ces planches d'essais a été réalisée sur une période de trois ans. En 2016, considérant les performances obtenues de ces planches d'essais, le MTQ a modifié ses devis afin d'incorporer le bardeau d'asphalte post consommation dans les mélanges d'enrobés bitumineux.

- En février 2013 une usine d'enrobé bitumineux qui faisait usage de fines de bardeaux d'asphalte provenant du CVMC recevait du MDDELCC un avis exigeant de réaliser une étude de modélisation de ses émissions pour utiliser ces fines de bardeaux.
- En 2013, lors de rencontres du comité conjoint 3R MCDQ-MDDELCC, des discussions ont lieu suite à l'exigence de réaliser la modélisation des émissions des usines d'enrobé bitumineux désirant recycler les fines de bardeaux d'asphalte et le dépôt d'un document en juillet 2013 par le 3R MCDQ exposant la situation et les répercussions de cette exigence vis à vis les quantités de bardeaux présentement détournés de l'enfouissement.
- En décembre 2013, le MDDELCC transmet une lettre au 3R MCDQ indiquant le maintien de l'exigence de réaliser une étude de modélisation des émissions incluant la réalisation d'une étude exhaustive pour tous les types d'usines d'enrobé bitumineux.
- En avril 2014, un avis de non-conformité est remis au CVMC par le MDDELCC pour avoir expédié en 2013 des matières résiduelles (fines de bardeaux) vers un destinataire non autorisé.
- Au courant de l'hiver 2014, une visite du CVMC et d'une usine d'enrobé bitumineux qui recycle les fines de bardeaux est organisée à laquelle participe des représentants du MDDELCC, du Ministère des transports et du 3R MCDQ.
- En juillet 2014, rencontre du 3R MCDQ avec Mme Moisan, sous-ministre responsable du Règlement Assainissement de l'Atmosphère (RAA) au MDDELCC, pour exposer la problématique créée par les exigences du RAA pour le recyclage des fines de bardeaux dans les usines d'enrobé bitumineux et pour identifier les usines d'enrobés bitumineux qui ne contreviendraient pas à la réglementation en faisant usage des fines de bardeaux. Cette information étant considérée confidentielle, le 3R MCDQ devrait donc faire une demande d'accès à l'information.
- En février 2015, production par le 3R MCDQ d'un document promotionnel pour la réutilisation des agrégats et des bardeaux d'asphalte recyclés
- En mars 2015, réalisation d'essais en laboratoire par un membre du 3R MCDQ des composés organiques générés par les fines de bardeaux lorsque celles-ci sont chauffées à 150 et 170 °C, soient les températures atteintes dans les enrobés bitumineux à la sortie des usines qui les produisent.

- En avril 2015, une rencontre entre le 3RMCDQ et le MDDELCC visant à établir un consensus pour la réalisation d'une étude générique de modélisation des émissions atmosphériques d'usines d'enrobés bitumineux avec et sans recyclage de fines de bardeaux. Le MDDELCC offre de supporter les frais d'analyse (analyses réalisées dans ses laboratoires) des échantillons qui seront récupérés lors de l'échantillonnage des émissions des usines d'enrobé bitumineux.
- En mai 2015, demande par le 3R MCDQ de propositions auprès d'entreprises d'échantillonnage pour la réalisation d'une étude de modélisation des émissions d'usines d'enrobés bitumineux.
- Au cours de l'été et de l'automne 2015, des démarches sont entreprises par le 3R MCDQ auprès d'exploitants d'usines d'enrobés bitumineux afin de les intéresser à participer à l'étude générique convenue. À la fin de 2015, on constate qu'en raison des coûts jugés prohibitifs et de la complexité du suivi avec le ministère, ces entreprises ont montré peu d'empressement à participer à cette étude de modélisation.
- En juin 2017 suite à l'appel de propositions de RECYC-QUÉBEC pour le secteur des CRD, des démarches sont à nouveau entreprises par le 3R MCDQ auprès d'exploitants d'usines d'enrobés bitumineux pour les intéresser à déposer un projet visant le recyclage des fines de bardeaux et la réalisation d'une étude de modélisation des émissions atmosphériques. Malgré la prise en charge par RECYC-QUÉBEC de 70% des frais pour la réalisation d'un tel projet, ces démarches sont demeurées vaines pour différentes raisons dont, entre autres, la logistique pour utiliser sur chantiers les enrobés bitumineux qui seraient produits en grande quantité durant les 24 heures nécessaires à l'échantillonnage des émissions, ce qui représente environ 4 000 tonnes d'enrobés bitumineux
- En juin 2017, n'étant pas en mesure de pouvoir recycler les fines de bardeaux dans les usines d'enrobé bitumineux, la cimenterie de Joliette procède à des essais pour introduire ces fines de bardeaux dans son procédé via le circuit du broyeur à charbon. Les résultats s'avèrent concluants et la cimenterie est alors en mesure d'utiliser la totalité des fines de bardeaux générées lors du déchetage du bardeau réceptionné au CVMC.
- En juin 2018 lors d'une réunion du comité conjoint du MDDELCC et du 3R MCDQ, nous avons reçu confirmation du MDDELCC que des certificats d'autorisation avaient été émis à des lieux d'enfouissement technique pour utiliser le bardeau d'asphalte à des fins de matériel de recouvrement journalier et qu'il n'y avait pas de disposition dans les lois et les règlements en vigueur pour empêcher une telle utilisation.

- En juillet 2018, par courriel, le 3R MCDQ a obtenu confirmation du MDDELCC que onze (11) lieux d'enfouissement technique avaient reçu des certificats d'autorisation pour utiliser le bardeau d'asphalte à des fins de matériel de recouvrement journalier. Ces autorisations ont été délivrées entre 2013 et 2018 et elles n'ont pas de date de péremption. Aussi, la redevance à l'élimination n'est pas exigible pour le bardeau autorisé à des fins de recouvrement journalier et uniquement s'il est effectivement utilisé comme matériau de recouvrement. Aussi selon des informations obtenues de RECYC-QUÉBEC, en 2012, 3 000 tonnes de bardeaux auraient été utilisées à des fins de matériel de recouvrement journalier ou de travaux d'infrastructures sur les lieux d'enfouissement, 26 000 tonnes en 2015 et 88 000 tonnes en 2016.
- Le 2 août 2018 à 98,5
FM : <http://www.985fm.ca/nouvelles/politique/134165/prix-du-bitume-certains-chantiers-quebecois-pourraient-couter-plus-cher-selon-le-ministere-des-transport>, un interview dans lequel on rapporte que le bitume a atteint un prix de \$1000 la tonne (était à \$605 la tonne) causé par une pénurie de cette matière et que la ville de Québec reporterait 133 des 850 projets prévus pour la réfection de routes dans cette ville.
- 8 août 2018 interview Radio-Canada avec la MRC de Rivière Du Loup
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1117130/des-elus-souhaitent-trouver-des-solutions-a-la-flambee-du-prix-du-bitume>
- Mai 2019, rencontre du 3R MCDQ avec M. Whissell de la firme Uniroc à Mirabel
- Août 2019 entente intervenue entre Recyc-Québec et le 3R MCDQ pour réaliser l'échantillonnage des émissions atmosphériques de l'usine d'enrobé bitumineux d'Uniroc
- 6 octobre 2019, échantillonnage de l'usine d'Uniroc réalisé par la firme GA Techno
- 5 mars 2020, rapport des résultats de l'échantillonnage réalisé par GA Techno transmis au MELCC
- 5 juillet 2020, en attente de la position du MELCC relativement au rapport transmis le 5 mars 2020